
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 25 AVRIL 2022 À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raynald Michaud Josianne Girard Bruno Desrochers Jean Kristov Carpentier Kimberly St-Denis Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent :

M. François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-168

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, avec **le retrait du point n° 7 et l'ajout en 21. Affaires nouvelles du point n° 21.1 Mandat de services professionnels – Procédures judiciaires – Dossier No 705-22-021057-227 :**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AVIS DE MOTION

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS SERVICES ET TARIFS APPLICABLES

PROJET DE RÈGLEMENTS

4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS SERVICES ET TARIFS APPLICABLES

RÈGLEMENTS

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2021 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN TARIFÉS (INCLUANT DU DYNAMITAGE) SUR UNE PARTIE PRIVÉE DU CHEMIN DU LAC-HUARD

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

7. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE LOGICIEL « GESTION DE LA DETTE, SIMULATION DE LA DETTE ET IMMOBILISATIONS » – PG SOLUTIONS INC. (RETIRÉ)

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – AIDE FINANCIÈRE – PANDÉMIE COVID-19

9. ATTRIBUTION D'UNE SERVITUDE – 9394-0989 QUÉBEC INC. – ACCÈS À LA 1^{ÈRE} AVENUE-ROUTE 337 - LOT N° 5 355 578 – MATRICULE 8898-59-0909

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE

11. AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° 19-156 – PLAN D'ACTION INTÉGRÉ 2016-2030 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE - MISE À JOUR DES ÉLUS RESPONSABLES PAR CHANTIER

12. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION POLITIQUE FAMILIALE 2022-2024 – NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

13. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2022-2024 – NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

14. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

15. **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – 2022-2023 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**
16. **SOUTIEN FINANCIER – CAMP ADAPTÉ 2022 - LES RÉPITS DE GABY**
17. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE COMMUNAUTAIRE MATAWINIE**
18. **RÉDUCTION DE VITESSE – RUE DU MONT-PONTBRIAND**
19. **ACCEPTATION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC.**
20. **CORRESPONDANCE**
21. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 21.1 **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROCÉDURES JUDICIAIRES – DOSSIER No 402-22-021057-227**
22. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
23. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

AVIS DE MOTION

3. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS SERVICES ET TARIFS APPLICABLES**

22-169

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2022-1 modifiant le Règlement numéro 48-2022 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains services et tarifs applicables.

PROJET DE RÈGLEMENTS

4. **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2022 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS SERVICES ET TARIFS APPLICABLES**

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une municipalité de tarifier en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 48-2022 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 48-2022 afin de modifier le service de garde du camp de jour estival par un service de débarcadère, de modifier les tarifs applicables à la location d'embarcations non motorisées à la plage pour les non-résidents ainsi que d'harmoniser les frais de photocopie et d'impression;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

22-170

EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 48-2022-1 modifiant le Règlement numéro 48-2022 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains services et tarifs applicables, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2021 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN TARIFÉS (INCLUANT DU DYNAMITAGE) SUR UNE PARTIE PRIVÉE DU CHEMIN DU LAC-HUARD**

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la municipalité de financer, au moyen d'un mode de tarification, des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains d'une partie de la section privée du chemin du Lac-Huard afin d'effectuer des

travaux d'entretien de la rue, notamment des travaux de dynamitage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

22-171 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 147-2021 relatif à des travaux d'entretien tarifés (incluant du dynamitage) sur une partie privée du chemin du lac-Huard, tel que remis aux membres du conseil.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

7. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE LOGICIEL « GESTION DE LA DETTE, SIMULATION DE LA DETTE ET IMMOBILISATIONS » – PG SOLUTIONS INC.

RETIRÉ

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – AIDE FINANCIÈRE – PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du gouvernement du Québec en 2020 une aide financière totalisant 695 054 \$, le tout dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les redditions de compte effectuées pour 2020 et 2021 totalisent des dépenses de 565 390 \$;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie occasionne encore à la Municipalité des dépenses particulières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver la somme restante de 129 664 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins d'acquitter les dépenses particulières effectuées en 2022 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

22-172 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 129 664 \$ aux fins d'acquitter les dépenses particulières effectuées en 2022 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

9. ATTRIBUTION D'UNE SERVITUDE – 9394-0989 QUÉBEC INC. – ACCÈS À LA 1^{ÈRE} AVENUE-ROUTE 337 - LOT N° 5 355 578 – MATRICULE 8898-59-0909

CONSIDÉRANT une demande formulée par 9394-0989 Québec inc. afin que soit aménagée une entrée charretière et une allée véhiculaire sur le lot 5 355 578, propriété de la Municipalité, permettant au demandeur de circuler entre la 1^{ère} Avenue – Route 337 et sa propriété sise au 4380, Route 337 à Sainte-Julienne et identifiée comme étant le lot numéro 6 482 637, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un tel aménagement nécessite au préalable l'établissement d'une servitude comprenant un droit d'aménager, de maintenir et d'entretenir lesdites installations sur la propriété municipale ci-dessus décrite ainsi que les droits de passages y afférents;

CONSIDÉRANT QUE la portion de la 1^{ère} Avenue – Route 337 adjacente au lot 5 355 578 est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ) et que ce ministère a accordé une permission en date du 22 novembre 2021, laquelle porte le numéro 8807-2021-213, autorisant la construction d'une entrée d'accès véhiculaire à la 1^{ère} Avenue - Route 337;

CONSIDÉRANT QUE 9394-0989 Québec inc. devra mandater à ses frais les professionnels nécessaires à l'établissement de la servitude;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées au conseil municipal.

22-173 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'établissement d'une servitude sur le lot n° 5 355 578 au bénéfice du lot 6 482 637 comprenant un droit d'aménager, de maintenir et d'entretenir une entrée charretière et allée véhiculaire ainsi que les droits de passages y afférents, le tout selon la demande déposée en date du 2 novembre 2021, et sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Une description technique représentant précisément l'accès sur le lot 5 355 578 devra être produite aux frais du demandeur;
- Tous les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte de servitude devront être aux frais du demandeur;
- Aucun travail d'aménagement, incluant le déboisement, ne pourra s'effectuer sur la propriété municipale avant la publication de la servitude autorisée par la présente résolution;
- L'aménagement de l'entrée charretière et de l'allée d'accès devra s'effectuer conformément à la réglementation de la Municipalité de Rawdon actuellement en vigueur ainsi qu'à la permission accordée par le ministère des Transports.

Cette servitude est consentie pour un montant de un dollar (1,00\$).

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE

Madame la conseillère Stéphanie Labelle se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Saint-Charles-Borromée et Joliette, et les Municipalités de Saint-Sulpice, Rawdon, Saint-Lin-Laurentides, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Julienne et la MRC de Montcalm désirent présenter un projet de ravitaillement en air respirable dans le cadre de l'aide financière.

22-174 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le conseil de la Municipalité de Rawdon s'engage à participer au projet de ravitaillement en air respirable et à assumer sa partie des coûts.

Le conseil de la Municipalité de Rawdon autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil de la Municipalité de Rawdon nomme la Ville de Saint-Charles-Borromée organisme responsable du projet.

Madame la conseillère Stéphanie Labelle reprend son siège.

11. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N° 19-156 – PLAN D'ACTION INTÉGRÉ 2016-2030 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE - MISE À JOUR DES ÉLUS RESPONSABLES PAR CHANTIER

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du Plan d'action intégré 2016-2030 (PAI) est amorcée;

CONSIDÉRANT QUE des comités directeurs ont été formés afin de prioriser et assurer le suivi de ce Plan;

CONSIDÉRANT la mise à jour des actions en cours par le conseil municipal et la nécessité de réviser la nomination des élus responsables par chantier.

22-175 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'amender la résolution numéro 19-156 afin de mettre à jour les élus responsables pour chacun des comités directeurs des 5 chantiers de travail et de procéder à la nomination de ces derniers à titre de membres siégeant sur chacun d'eux :

Chantier 1 : Madame la conseillère Stéphanie Labelle
Chantier 2 : Madame la conseillère Josiane Girard
Chantier 3 : Monsieur le conseiller Jean-Kristov Carpentier
Chantier 4 : Madame la conseillère Kimberly St-Denis et Monsieur le conseiller Raynald Michaud
Chantier 5 : Monsieur le conseiller Bruno Desrochers

12. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION POLITIQUE FAMILIALE 2022-2024 – NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique familiale municipale ainsi que du plan d'action associé à cette politique en 2016;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de ce plan d'action politique familiale 2022-2024 a été déposée aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer les membres du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale.

22-176 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter la mise à jour du plan d'action politique familiale 2022-2024.

De nommer Madame Amélie Marcotte, Messieurs Simon Charrette et Jonathan De Chantigny, ainsi que Mesdames les conseillères Josianne Girard et Kimberly St Denis et Madame Isabelle Ménard, directrice du Service des loisirs et de la culture, en tant que membres du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale.

De souligner l'importance et l'implication des membres du comité politique familiale dans l'élaboration de la mise à jour de ce plan d'action.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

13. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2022-2024 – NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Municipalité de Rawdon, par l'entremise de la MRC de Matawinie, à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) depuis 2014;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2024 a été déposée aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer les membres du comité de suivi du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2024.

22-177 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter la mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2024.

De nommer Mesdames Luce Beaudry, Francine Laramée, Lynn Scott, Caroline Otis et Diane Kyte, Messieurs Michel Cyrenne, Gilbert Bourgeois et Bernard Guertin, ainsi que Mesdames les conseillères Stéphanie Labelle et Kimberly St Denis et Madame Isabelle Ménard, directrice du Service des loisirs et de la culture, en tant que membres du comité de suivi du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2024.

De souligner l'importance et l'implication des membres du comité Municipalité amie des aînés (MADA) dans l'élaboration de ce plan d'action.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

CONSIDÉRANT l'élaboration d'une Politique de développement des collections 2022-2026 afin que la Bibliothèque Alice-Quintal puisse offrir à ses usagers un milieu de vie dynamique, disposant de collections de qualité et diversifiées;

CONSIDÉRANT les objectifs de la politique de développement des collections ci-dessous énumérés :

- Donner des lignes directrices à la responsable du développement des collections;

- Uniformiser la collection dans le temps et permettre une diversité de points de vue;
- Assister le personnel dans la sélection et l'élagage des documents, afin de répondre aux principes directeurs de la bibliothèque et des usagers qu'elle dessert;
- Permettre d'évaluer les collections pour en identifier les forces et les faiblesses;
- Maintenir une collection à jour et attrayante;
- Informer les employés et le public des critères de sélection des documents;
- Conserver des rayons aérés qui facilitent le rangement des documents et le bouquinage;
- Mettre l'accent sur la qualité des documents offerts plutôt que sur la quantité;
- Informer les autorités politiques, le public et les partenaires des fondements de sa politique.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser l'épanouissement de sa population en mettant à la disposition de tous les Rawdonnois et les Rawdonnoises, des outils et des moyens pour répondre à des besoins de culture, d'éducation, de loisir et d'information et ainsi contribuer à améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

22-178 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter la Politique de développement des collections de la bibliothèque Alice-Quintal 2022-2026.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – 2022-2023 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT les subventions disponibles au ministère de la Culture et de Communications dans le cadre du programme pour les Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023.

22-179 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention avec le Ministère de la Culture et des Communications, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

16. SOUTIEN FINANCIER – CAMP ADAPTÉ 2022 - LES RÉPITS DE GABY

CONSIDÉRANT QU'un service de camp adapté est offert sur le territoire de la Municipalité de Rawdon au cours de la période estivale par l'organisme Les répits de Gaby;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier pouvant s'élever jusqu'à 3 375 \$ par inscription pour chaque enfant résident de Rawdon, jusqu'à concurrence de trois (3) inscriptions et que toute demande d'inscription additionnelle soit portée à l'attention de la direction générale.

22-180 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier jusqu'à concurrence de 3 375 \$, selon les subventions reçues, à l'organisme Les répits de Gaby pour chaque enfant résident de Rawdon inscrit au camp adapté, jusqu'à concurrence de trois (3) inscriptions et que toute demande d'inscription additionnelle soit portée à l'attention de la direction générale.

La résolution 21-522 est modifiée en conséquence.

Le certificat de crédit numéro 1282 est modifié en conséquence.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE COMMUNAUTAIRE MATAWINIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole communautaire Matawinie afin de soutenir la réalisation de la 48^e édition de la semaine de l'Action bénévole, qui se tient du 24 au 30 avril 2022, le tout permettant de rendre hommage à la contribution des bénévoles de la MRC de Matawinie.

22-181 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ au Centre d'action bénévole communautaire Matawinie afin de soutenir la réalisation de la 48^e édition de la semaine de l'Action bénévole.

Le certificat de crédit numéro 2214 a été émis pour autoriser cette dépense.

18. RÉDUCTION DE VITESSE – RUE DU MONT-PONTBRIAND

CONSIDÉRANT une requête citoyenne afin que soit réduite la limite de vitesse sur la rue du Mont-Pontbriand à 30 km/h, cette rue étant située dans une zone scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie du Service des travaux publics.

22-182 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue du Mont-Pontbriand, cette rue étant située dans une zone scolaire.

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation à cet effet.

19. ACCEPTATION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC.

CONSIDÉRANT le délai de garantie d'un (1) an qui s'est écoulé depuis la réception provisoire des travaux le 28 avril 2021;

CONSIDÉRANT la visite des lieux et les recommandations du contremaître aux parcs et espaces verts en date du 30 mars 2022 de procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

22-183 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet et de consentir à la libération du cautionnement d'entretien.

20. CORRESPONDANCE

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROCÉDURES JUDICIAIRES – DOSSIER No 705-22-021057-227

CONSIDÉRANT la réception d'une demande introductive d'instance contre la Municipalité dans le dossier judiciaire n° 705-22-021057-227 Asphalte générale inc. c. Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon souhaite mandater la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. afin de la représenter dans ce dossier.

22-184 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. pour représenter la Municipalité de Rawdon dans le cadre du dossier judiciaire n° 705-22-021057-227 Asphalte générale inc. c. Municipalité de Rawdon.

D'autoriser la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. à prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de protéger les droits de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser la directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2221 a été émis pour autoriser cette dépense.

22. PAROLE AUX CONSEILLERS

23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

22-185

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 30.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) Raymond Rougeau

Raymond Rougeau
Maire